

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 20 - 23 mai 2002**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.A/2002/11**

25 octobre 2002

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION ANNUELLE DE 2002 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.A/2002/10.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES</b>	
2002/EB.A/1 <b>Questions stratégiques actuelles et futures</b>	1
<b>RAPPORTS ANNUELS</b>	
2002/EB.A/2 <b>Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2001</b>	3
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	
2002/EB.A/3 <b>Synthèse des politiques générales du PAM: un outil de gouvernance</b>	4
2002/EB.A/4 <b>Synthèse des politiques générales du PAM: création et utilisation d'un outil de gouvernance</b>	4
2002/EB.A/5 <b>L'insécurité alimentaire en milieu urbain: stratégies pour le PAM</b>	4
2002/EB.A/6 <b>Politique de suivi et d'évaluation orientés vers des résultats du Programme alimentaire mondial</b>	5
<b>QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	
2002/EB.A/7 <b>Examen préliminaire des taux de recouvrement des coûts d'appui indirects</b>	6
2002/EB.A/8 <b>Mise en oeuvre du mécanisme de financement des programmes de sécurité et de sûreté du personnel des Nations Unies</b>	7
2002/EB.A/9 <b>Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les réductions des coûts ou dérogations à leur application (articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général)</b>	8
2002/EB.A/10 <b>Objectif de contributions au PAM: 2003–2004</b>	8
<b>ÉVALUATION ET SUIVI: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002–2003</b>	
2002/EB.A/11 <b>Évaluation et suivi: programme de travail pour 2002–2003</b>	9
<b>QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION</b>	
2002/EB.A/12 <b>Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2001</b>	9
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	
2002/EB.A/14 <b>Examen par OCHA du processus d'appels communs</b>	10
2002/EB.A/15 <b>Note d'information sur l'alimentation scolaire</b>	11
2002/EB.A/16 <b>Le PAM et le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après</b>	11
2002/EB.A/17 <b>État du projet sur la gouvernance</b>	11
2002/EB.A/18 <b>Allocation-logement du Directeur exécutif</b>	11
2002/EB.A/19 <b>Informations sur les allégations d'abus sexuels commis sur des bénéficiaires de l'aide alimentaire en Afrique de l'Ouest</b>	12





## QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

### Questions stratégiques actuelles et futures (2002/EB.A/1)

1. Le Directeur exécutif a présenté les problèmes stratégiques auxquels était confronté le Programme. Il a commencé par souligner que la division des opérations en deux catégories distinctes —urgence et développement— pouvait ne pas refléter les réalités auxquelles sont confrontés les pauvres qui ont faim. Les crises n'étaient pas seulement causées par la guerre civile ou par des catastrophes naturelles, mais également par la faim chronique, par le VIH/SIDA et par l'absence de scolarisation des enfants. Par sa politique visant à favoriser le développement, le PAM s'engageait à aider les gens qui ont toujours connu l'urgence de la faim.
2. Indépendamment des opérations d'aide alimentaire d'importance vitale en Angola, en Colombie, en Éthiopie et en Zambie qui ont récemment été approuvées par le Conseil, le Directeur exécutif a identifié un certain nombre d'opérations d'urgence pour lesquelles des ressources supplémentaires devaient être fournies par les donateurs. Il s'agissait notamment des opérations en Afghanistan, dans la République populaire démocratique de Corée, en Afrique australe et dans le Territoire palestinien. Dans la région de l'Afrique australe où 8 millions de personnes étaient en danger, l'opération allait démarrer avec les fonds d'urgence du PAM. Des annonces de contribution étaient cependant nécessaires pour assurer la poursuite des activités.
3. Le Directeur exécutif a soulevé le problème des abus sexuels qui auraient été le fait de travailleurs humanitaires en Afrique de l'Ouest. Bien que le rapport préparé par *Save the Children Fund* et par le HCR au sujet des abus sexuels sur des enfants des camps de réfugiés n'ait pas mentionné l'implication de personnel international du PAM, le Directeur exécutif a souligné que le PAM appliquait une politique de tolérance zéro. Le Programme avait d'ailleurs contribué à la prévention de ces abus, notamment en faisant appel aux services d'un plus grand nombre de femmes pour suivre les distributions de vivres et en révisant les mémorandums d'accord conclus avec des organisations non gouvernementales (ONG).
4. Le Conseil s'est félicité de la politique de tolérance zéro mentionnée par le Directeur exécutif et a souligné qu'il fallait redoubler de vigilance pour prévenir la répétition d'actes semblables et calquer la politique officielle du PAM sur celle du Comité permanent interorganisations (IASC).
5. En ce qui concerne la Campagne mondiale pour l'alimentation scolaire, le Directeur exécutif s'est félicité des nombreuses contributions des donateurs à la campagne et aux opérations d'alimentation scolaire du PAM. Il a souligné le lien qui n'est plus à démontrer entre éducation et santé et a noté l'importance des activités de déparasitage déployées en Afrique pour faire en sorte que les bénéficiaires ne perdent rien de la valeur nutritionnelle des aliments absorbés.
6. Le Directeur exécutif a souligné l'importance que le PAM attachait à la collaboration interinstitutions, y compris à l'appui des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du millénaire et du processus d'appels communs. Il a indiqué que le PAM travaillerait en liaison étroite avec ses partenaires ayant leur siège à Rome, la FAO et le FIDA, pour atteindre l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation et inverser la tendance à la baisse des dépenses consacrées aux problèmes posés par la faim. Il a souligné



que les nouveaux engagements pris à Monterrey, Mexique, devraient faciliter ces efforts concertés.

7. Le Directeur exécutif a réaffirmé l'engagement du PAM en faveur des femmes dans le but de mettre fin à la perpétuation du cycle de la faim d'une génération à l'autre. Il continuerait donc de cibler les femmes et les enfants. Cela incluait les efforts engagés pour atteindre l'objectif fixé par l'Assemblée générale et parvenir dès que possible à équilibrer le nombre d'hommes et de femmes dans les effectifs de personnel. En ce qui concerne par ailleurs l'emploi de personnel originaire de pays en développement, il a souligné que le but fixé avait déjà été atteint.
8. Le Directeur exécutif a exprimé son regret de la disparition de deux membres du personnel du PAM en 2001 et a réaffirmé l'engagement du PAM concernant la sécurité du personnel. Il a passé en revue les progrès accomplis à cette date et mentionné la sélection d'un membre du personnel du PAM à la direction du Bureau des Nations Unies chargé de la coordination des mesures de sécurité. Il a souligné que les États membres devraient faire davantage pour déférer à la justice les responsables d'actes de violence contre le personnel des Nations Unies.
9. En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience, le Directeur exécutif a souligné que le PAM s'engageait à réduire à un minimum les coûts fixes, à revoir les coûts d'appui indirects (CAI), à fournir des rapports sur les projets et des rapports financiers plus fréquents et à accélérer les procédures et les pratiques utilisées dans le cas des opérations d'urgence. Il a déclaré en outre qu'il s'engageait à travailler en relation étroite avec les membres du Conseil dans le domaine de la gouvernance. Il a noté que le PAM devait élargir sa base de donateurs pour obtenir de nouvelles ressources et il a annoncé son intention de rechercher des aides de toutes provenances, y compris de "petits donateurs", de donateurs non habituels et du secteur privé.
10. Le Directeur exécutif a souligné que les fonds collectés auprès du secteur privé viendraient s'ajouter à ceux fournis par les gouvernements membres. Deux représentants s'étant inquiétés des implications financières de cet exercice et de la nécessité de préserver la transparence, il a assuré que la question de la collecte des fonds auprès du secteur privé serait traitée avec toute la prudence qu'elle exigeait.
11. Le Conseil a félicité le nouveau Directeur exécutif de sa nomination. Les représentants ont accueilli avec satisfaction son engagement à entretenir avec eux des relations caractérisées par la sincérité et la franchise et à continuer d'oeuvrer pour atteindre les buts stratégiques fixés par Mme Catherine Bertini.
12. Le Conseil a exprimé ses condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions et a souligné à nouveau combien il était important que les États membres défèrent à la justice les auteurs d'actes criminels contre le personnel des Nations Unies.
13. Plusieurs membres se sont déclaré inquiets de la diminution des ressources allouées au portefeuille du PAM pour le développement. Ils se sont félicités de l'engagement du Directeur exécutif concernant la diversification de la base de donateurs et ont exprimé l'espoir que l'importante contribution supplémentaire prévue pour les activités de développement qui avait été annoncée à la Conférence sur le financement du développement de Monterrey permettrait d'augmenter l'appui aux opérations d'aide alimentaire. L'importance du double mandat du PAM en vertu duquel il doit fournir une aide alimentaire pour promouvoir le développement et pour faire face à des situations d'urgence a été soulignée. D'autres membres ont toutefois exprimé des réserves quant au rôle du PAM dans le développement et une délégation a fait remarquer que la Campagne



mondiale pour l'alimentation scolaire ne recevait pas un appui unanime à l'extérieur du Programme.

14. Plusieurs membres ont souligné l'importance d'une collaboration étroite entre le PAM et ses partenaires, y compris l'UNDG, l'IASC et le Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA). Ils ont souligné que les activités opérationnelles du PAM, telles qu'elles sont formulées dans les bilans communs de pays et les Plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devraient s'appuyer sur les plans et priorités nationaux en matière de lutte contre la pauvreté, y compris les rapports sur les stratégies de lutte contre la pauvreté. Ils ont souligné l'importance des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du millénaire qui constituent la base de la programmation à l'échelle du système des Nations Unies et ont instamment demandé au PAM de préciser la contribution qu'il entend apporter pour atteindre ces objectifs.

---

## RAPPORTS ANNUELS

### Rapport annuel du Directeur exécutif pour 2001 (2002/EB.A/2)

15. Le Conseil a remercié le Directeur exécutif d'avoir établi un Rapport annuel utile et bien structuré.
16. Un certain nombre de représentants ont réaffirmé leur appui au mandat du PAM tout à la fois humanitaire et axé sur l'aide au développement. Ils se sont déclarés inquiets de la diminution des ressources et ont instamment demandé au PAM d'exploiter de nouveaux moyens permettant de compléter le portefeuille de développement, notamment en recherchant des donateurs non habituels et privés. Il a été souligné que la question des dons du secteur privé devait être envisagée avec prudence et après en avoir évalué toutes les implications éventuelles.
17. Des membres ont suggéré qu'une évaluation extérieure de la mise en oeuvre de la politique visant à favoriser le développement pourrait être envisagée.
18. Le Conseil a en outre souligné les points suivants:
  - l'importance pour le PAM de mieux mettre en évidence les résultats obtenus, notamment au niveau des activités de développement, afin d'attirer des ressources complétant le portefeuille de développement;
  - la nécessité d'appuyer le caractère multilatéral du PAM en augmentant les contributions multilatérales non soumises à restriction et en appuyant des mécanismes d'intervention souple comme le Compte d'intervention immédiate;
  - la nécessité d'intégrer l'action du PAM aux stratégies mises en oeuvre au niveau des pays —par exemple, rapports sur la stratégie de lutte contre la pauvreté et approches sectorielles, processus d'appels communs —et au niveau des mécanismes intrarégionaux comme le nouveau partenariat pour le développement en Afrique, ainsi que de coordonner et d'harmoniser la programmation par le biais du bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
  - l'importance de regrouper les efforts de décentralisation pour assurer une meilleure coordination au niveau des pays et d'utiliser WINGS pour améliorer encore la transparence et la responsabilité financière;
  - le rôle crucial du suivi et de l'évaluation pour l'amélioration de la transparence et la mise en évidence des résultats;



- la nécessité pour le PAM d'accorder aux femmes une place de premier ordre dans ses programmes et de mettre l'accent sur la mobilisation et la participation des communautés;
- la valeur de la campagne mondiale du PAM pour l'alimentation scolaire en tant qu'initiative capitale pour atteindre les enfants et changer leur vie;
- l'utilité d'inclure dans les futurs rapports annuels davantage d'informations sur la progression du projet concernant la gouvernance, sur l'équilibre entre les contributions en espèces et en nature et sur les achats locaux dans les pays en développement;
- la nécessité de revoir la présentation et le contenu du Rapport annuel afin qu'il mette mieux en évidence les résultats obtenus, ce qui fera du Rapport annuel de l'année prochaine un rapport intermédiaire préparant la voie au Rapport annuel d'exécution de 2004.

---

## QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### **Synthèse des politiques générales du PAM: un outil de gouvernance (2002/EB.A/3)**

### **Synthèse des politiques générales du PAM: création et utilisation d'un outil de gouvernance (2002/EB.A/4)**

19. Le Conseil a accueilli favorablement les deux documents présentés, les membres se déclarant satisfaits de la synthèse des politiques générales et mentionnant son utilité comme outil de gouvernance. Il a approuvé les propositions du Secrétariat pour tenir à jour la synthèse pour que le Conseil puisse la maintenir à l'étude. Les membres ont présenté plusieurs suggestions au Secrétariat et au Groupe directeur informel du Bureau du Conseil d'administration pour l'amélioration, l'élargissement et la mise à jour du document, y compris l'inclusion d'un index.
20. Plusieurs membres ont exprimé le souhait d'utiliser la synthèse des politiques générales à l'appui de leurs futures délibérations dans ce domaine. Ils ont demandé au Secrétariat d'identifier les lacunes qui pourraient exister à ce niveau ou les politiques générales existantes qu'il faudrait revoir. À cet égard, les membres sont convenus que le Secrétariat devait proposer à la troisième session ordinaire de 2002 des sujets de politique générale à débattre à de futures sessions.

### **L'insécurité alimentaire en milieu urbain: stratégies pour le PAM (2002/EB.A/5)**

21. Le Conseil s'est dit satisfait du document de politique générale sur l'insécurité alimentaire en milieu urbain, considérant qu'il reflétait une approche claire et prospective d'un problème complexe et croissant. De nombreux membres ont souligné la nécessité d'agir avec prudence dans le domaine de l'aide alimentaire en milieu urbain, et le PAM a été vivement engagé à continuer d'axer principalement sa programmation sur le milieu rural. Après un long débat sur la nécessité de trouver un juste milieu dans la programmation des activités en milieu urbain et en milieu rural, le Conseil est parvenu à la conclusion que l'habitat des populations menacées par l'insécurité alimentaire et les priorités des gouvernements bénéficiaires d'une assistance seraient les critères que les bureaux de pays du PAM devraient appliquer pour déterminer la nature et l'envergure de leurs interventions en milieu urbain. Le Conseil a approuvé les recommandations





formulées au sujet de la poursuite des travaux concernant la programmation dans le contexte urbain.

22. S'agissant de l'établissement de directives opérationnelles pour les programmes à réaliser en milieu urbain, le Conseil a appelé l'attention sur la nécessité:
  - d'analyser de manière plus approfondie les liens entre les milieux rural et urbain;
  - d'évaluer soigneusement l'insécurité alimentaire pour assurer un ciblage approprié;
  - d'établir des critères clairs pour la mise en oeuvre de programmes en milieu urbain;
  - de trouver des partenaires appropriés, en particulier pour les programmes de santé et d'assainissement;
  - de programmer plus d'activités pour satisfaire les besoins des enfants des rues;
  - de veiller à ne pas encourager la migration urbaine;
  - d'asseoir les interventions en milieu urbain sur les politiques du gouvernement intéressé et les stratégies de réduction de la pauvreté; et
  - d'analyser soigneusement les marchés et l'impact potentiel de l'aide alimentaire sur les prix.
23. Dans un contexte plus général, le Conseil a demandé que dans toute la mesure possible, les projets de décision figurant dans les documents du Conseil reprennent les recommandations énoncées dans le corps du document. Toutefois, lorsque celles-ci étaient trop nombreuses ou trop longues, il était préférable de faire un renvoi à la section correspondante du document original.

### **Politique de suivi et d'évaluation orientés vers des résultats du Programme alimentaire mondial (2002/EB.A/6)**

24. Le Conseil a souscrit à l'orientation générale du document. Il a souligné l'importance de cette politique qui met l'accent sur la volonté du PAM de mettre en oeuvre la gestion axée sur les résultats, considérant qu'il s'agissait d'un grand pas en avant. Il a insisté sur la nécessité d'établir un plan de mise en oeuvre. Le Conseil a estimé que le document devrait être étoffé pour prendre en compte les observations formulées pendant le débat.
25. Concernant le suivi, certains membres ont relevé que les normes minimum pouvaient être encore améliorées. D'autres ont en revanche insisté sur l'importance de conserver sa souplesse à l'approche du PAM. Le Conseil a exhorté le Programme à ne pas s'en tenir au suivi et à l'établissement de rapports sur les extrants mais de suivre également les effets sur les bénéficiaires. (Pour les opérations humanitaires, on a cité comme exemple d'indicateurs de performance celui permettant de mesurer l'amélioration de l'état nutritionnel.) Il a toutefois été reconnu que dans de nombreuses opérations, il ne serait pas possible de réaliser le suivi des effets. Le Conseil a par ailleurs recommandé que la politique prévoie des mécanismes permettant de prendre des mesures correctives lorsque le suivi donnait des résultats négatifs.
26. Concernant l'évaluation, certains membres ont suggéré qu'il fallait clarifier davantage les rôles au sein du PAM et celui des organismes des Nations Unies, des donateurs et des gouvernements partenaires. Le Conseil a beaucoup apprécié les évaluations conjointes menées avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres partenaires ainsi que les évaluations thématiques et directives. Il a plus particulièrement recommandé de réaliser en 2003 une évaluation indépendante de la politique visant à favoriser le développement. Il a par ailleurs recommandé que les évaluations des portefeuilles de projets soient incluses dans la politique couvrant les activités de développement et les opérations de secours. De



même des évaluations conjointes et des analyses conjointes des enseignements tirés des évaluations, notamment celles menées avec les organisations soeurs des Nations Unies, étaient fortement souhaitables.

27. Le Conseil a reconnu que la fonction d'évaluation du Bureau de l'évaluation et du suivi (OEDE) était très utile. Elle devait être impartiale et indépendante sur le plan de son mandat, de la dotation en personnel et des procédures d'approbation. La possibilité que l'OEDE fasse directement rapport au Conseil a été évoquée. Cette suggestion n'a toutefois pas fait l'unanimité car elle nécessiterait une modification institutionnelle.
28. Le Conseil a demandé des éclaircissements sur le rôle des services extérieurs d'évaluation. Le Secrétariat a expliqué qu'il était courant d'avoir recours à des consultants indépendants pour réaliser des évaluations dirigées par l'OEDE. Ce principe serait mieux expliqué dans le texte révisé du document.
29. Le Conseil a mis en doute le système appliqué pour la réalisation et le suivi des auto-évaluations et autres évaluations menées par les bureaux de pays. Il s'est inquiété de savoir si les bureaux régionaux étaient prêts à assumer les fonctions techniques de suivi et d'évaluation et à apporter un appui aux bureaux de pays sans toutefois disposer de personnel qualifié supplémentaire. Le Secrétariat a observé que le PAM encourageait les auto-évaluations pour améliorer les connaissances tirées de l'expérience acquise. Par ailleurs, des éclaircissements ont été demandés sur la répartition du travail entre l'OEDE et les bureaux régionaux.
30. Le Conseil a jugé qu'un plan de mise en oeuvre indiquant les engagements en termes financiers et de ressources humaines, le calendrier et les conditions indispensables à la mise en application de la politique était absolument nécessaire. Il s'est rallié à la suggestion visant à intégrer dans le plan de mise en oeuvre une formation intensive pour les fonctionnaires de terrain.
31. Le Conseil a souligné que les fonctions de suivi et d'évaluation étaient indispensables au Programme et que les crédits budgétaires nécessaires devaient être mis à disposition afin d'éviter d'avoir à recourir à des financements ad hoc.
32. Le Secrétariat s'est félicité que le Conseil ait souscrit à l'orientation générale de la politique.
33. Le Président a observé que les membres n'étaient pas prêts à approuver le document de politique générale en l'état. Une version révisée traitant de la faisabilité de la mise en oeuvre et d'autres problèmes soulevés par les membres serait donc soumise au Conseil à sa première session ordinaire de 2003. Il a été recommandé de tenir une consultation afin d'obtenir des avis supplémentaires. Une note d'information faisant le point sur le processus de révision du document de politique générale serait présenté au Conseil à sa session d'octobre 2002.

---

## QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

### Examen préliminaire des taux de recouvrement des coûts d'appui indirects (2002/EB.A/7)

34. Le document intitulé "Examen préliminaire des taux de recouvrement des coûts d'appui indirects" retraçait la chronologie de l'évolution du concept de recouvrement des CAI en tant que mécanisme de financement du budget d'administration et d'appui aux programmes (AAP). Il indiquait également les taux passés de recouvrement des CAI ainsi que la



tendance des recettes provenant des CAI et des dépenses AAP, y compris le financement du budget AAP pour l'exercice 2000–2001. Ce document avait déjà été examiné par le Comité financier de la FAO et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Leurs rapports, ainsi qu'une note du Commissaire aux comptes sur les méthodes comptables appliquées pour la comptabilisation des recettes et des dépenses, ont été soumis au Conseil.

35. Les débats du Conseil ont porté principalement sur les "prochaines étapes" exposées au paragraphe 78 du document ainsi que sur les recommandations figurant au paragraphe 79. Le Conseil est convenu de maintenir le taux de recouvrement des CAI à 7,8 pour cent pour 2002, en attendant de revoir la question et de prendre une décision en octobre 2002.
36. Étant donné le manque de temps et la nécessité de disposer d'un document début août, le Conseil est convenu que le Secrétariat devrait, pour préparer l'analyse finale devant être soumise au Conseil à sa session d'octobre, centrer son attention sur les mesures indiquées aux alinéas a) à c) du paragraphe 78. Quelques membres ont été d'avis qu'il faudrait, dans les prochaines étapes adoptées par le Conseil, inclure une référence à la nécessité d'analyser la structure des dépenses AAP pour pouvoir évaluer le rapport coût-efficacité du budget AAP; d'autres ont insisté sur le fait que le montant de l'AAP devait être suffisant pour permettre au PAM d'accomplir son mandat. Il a été souligné qu'il fallait que le dispositif des CAI soit transparent et applicable à tous les donateurs.
37. Le Directeur exécutif a assuré au Conseil que le Secrétariat appliquerait des principes de budgétisation sur une base zéro pour le prochain exercice biennal (2004–2005) afin de déterminer le montant approprié du budget AAP.
38. Plusieurs membres se sont dits favorables à ce qu'il soit entrepris une étude comparative des budgets des services d'administration et d'appui d'autres organismes des Nations Unies et ONG, mais il a été convenu qu'une telle étude d'ensemble, si elle était souhaitable, n'était pas indispensable. Il a donc été suggéré que le Secrétariat entreprenne cette étude dans la mesure où elle serait faisable, mais qu'elle ne devait pas constituer un élément déterminant dans la décision que prendrait le Conseil sur le taux de recouvrement des CAI en octobre 2002.
39. Le Conseil a appuyé une proposition du Président tendant à ce que le Secrétariat distribue aux membres du Conseil, la première semaine de juin 2002, un canevas annoté du document qui devait être présenté en octobre 2002 et organise une consultation informelle avec le Conseil en septembre 2002.

### **Mise en oeuvre du mécanisme de financement des programmes de sécurité et de sûreté du personnel des Nations Unies (2002/EB.A/8)**

40. Le Secrétariat a présenté le document d'information sur la Mise en oeuvre du mécanisme de financement des programmes de sécurité et de sûreté du personnel des Nations Unies que le Conseil avait demandé de pouvoir discuter. Le Conseil s'est déclaré satisfait de ce document et a remercié le Secrétariat de lui fournir des informations mises à jour sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la décision de l'Assemblée générale, le financement des mesures de sécurité et l'augmentation des effectifs, ainsi que le mécanisme de direction et les responsabilités. Le Conseil a pris note des mesures prises par le Secrétariat pour appliquer la décision du Conseil concernant le financement de la part qui revient au PAM des coûts prévus pour la sécurité du personnel et la nécessité d'assurer le bien-fondé de l'utilisation de ces fonds.
41. Le Conseil s'est déclaré préoccupé de la manière dont les charges fixes de la sécurité du personnel étaient réparties entre les différentes organisations des Nations Unies, étant



donné que ces organisations finançaient déjà la sécurité du personnel dans les pays où elles menaient des opérations d'envergure. Il a demandé au Directeur exécutif de continuer à encourager le débat sur cette question et a pris note des mesures prises par le Secrétariat pour l'inscrire à l'ordre du jour du CCQAB et du Comité de haut niveau sur la gestion à l'occasion de l'examen du budget pour l'exercice biennal 2004–2005.

42. Le Conseil a également pris note des efforts déployés par le Secrétariat pour rendre la formation et la sensibilisation à la sécurité obligatoire pour l'ensemble du personnel du PAM. Il l'a félicité pour les progrès réalisés dans ce domaine, puisque plus de 9 000 membres du personnel et consultants avaient été formés à ce jour et a exprimé la volonté de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies et ses organismes pour améliorer la sécurité et la sûreté de l'ensemble du personnel des Nations Unies.
43. Le Conseil a exprimé le souhait d'être tenu informé des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des nouveaux arrangements relatifs au système de gestion de la sécurité.

#### **Rapport du Directeur exécutif sur l'utilisation des contributions et les réductions des coûts ou dérogations à leur application (articles XII.4 et XIII.4 (g) du Règlement général) (2002/EB.A/9)**

44. Le Secrétariat a présenté le document d'information sur l'utilisation des contributions en espèces non assorties de restriction pour l'achat de produits dans les pays en développement (article XII.4 du Règlement général) et sur les dérogations à l'application des coûts d'appui indirects (article XIII.4 g) du Règlement général) pour l'année 2001.
45. En réponse à une demande d'éclaircissement concernant l'expression "ressources en espèces sans restrictions", le Secrétariat a répondu qu'il s'agissait des ressources en espèces fournies par les donateurs sans restriction ni instruction spécifique quant à leur utilisation, lesquelles étaient par le passé créditées au Fonds général. Le Conseil a demandé qu'à l'avenir, les rapports comportent une définition des termes techniques utilisés ainsi que des données comparant la situation actuelle aux périodes passées.

#### **Objectif de contributions au PAM: 2003–2004 (2002/EB.A/10)**

46. Le Conseil a noté que les contributions promises lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions qui s'était tenue en novembre 2000 n'avaient pas atteint 1 pour cent de l'objectif fixé.
47. Reconnaissant que l'Assemblée générale avait demandé au Secrétaire général de lui proposer différentes modalités susceptibles de remplacer l'actuelle conférence (résolution A/56/562/Add.1 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 13 décembre 2001, III, 6, 26), le Conseil a demandé que soit transmis à l'Assemblée générale l'avis qu'il avait exprimé précédemment, à savoir que les conférences d'annonces de contributions n'avaient plus de raison d'être et ne devraient plus être convoquées.
48. Un membre a fait observer l'importance que revêt pour le PAM le fait de pouvoir compter sur des ressources fiables et le rôle clé joué par la Convention relative à l'aide alimentaire pour assurer une base stable de ressources d'aide alimentaire.
49. Plusieurs membres ont fait remarquer que le niveau de l'aide alimentaire pour le développement déclinait.
50. Le Conseil a approuvé l'objectif de contributions fixé à 2 673 millions de dollars pour l'exercice biennal 2003–2004.



## ÉVALUATION ET SUIVI: PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002–2003

### Évaluation et suivi: programme de travail pour 2002–2003 (2002/EB.A/11)

51. Le Conseil a demandé que le programme de travail en matière de suivi et d'évaluation soit discuté en même temps que le document intitulé "Politique de suivi et d'évaluation orientés vers des résultats du Programme alimentaire mondial" établi par le Bureau de l'évaluation et du suivi.
52. Plusieurs représentants ont appuyé la proposition de l'OEDE de mettre davantage l'accent sur l'évaluation des opérations de secours de grande envergure et les évaluations thématiques. Ils ont également appuyé les propositions tendant à ce qu'il soit entrepris une évaluation conjointe interorganisations sur un thème sélectionné d'intérêt commun pour le système des Nations Unies et une évaluation en temps réel d'une nouvelle opération d'urgence. Quelques représentants ont souligné qu'il importait de renforcer la formation au suivi et à l'évaluation, comme indiqué au paragraphe 12 du document.
53. S'agissant des évaluations des programmes de pays, plusieurs représentants ont proposé que la question de l'évaluation des programmes de pays de la deuxième génération soit abordée lors de la troisième session ordinaire de 2002, à l'occasion de l'examen de l'évaluation thématique de l'approche-programme par pays.

## QUESTIONS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION

### Rapport sur les pertes après livraison pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2001 (2002/EB.A/12)

54. Le Conseil a félicité le Secrétariat d'avoir réussi pour la troisième année consécutive à réduire notablement les pertes après livraison et s'est déclaré très satisfait de l'importance que le PAM attachait à la réduction de ces pertes à un minimum. Le Secrétariat a décrit les différentes initiatives qu'il avait prises pour réduire ces pertes, à savoir: i) emploi de services de contrôle du PAM; ii) mise en oeuvre plus poussée du Système d'analyse, de traitement et de suivi du mouvement des produits (COMPAS) du PAM; iii) ouverture de nouveaux bureaux auxiliaires pour renforcer le suivi de l'aide alimentaire; iv) formation du personnel du PAM et du personnel de contrepartie aux techniques de stockage et de gestion de l'aide alimentaire.
55. Le Secrétariat a indiqué en outre que le PAM demandait des comptes aux responsables des pertes, et qu'en particulier des lettres officielles étaient envoyées par le Directeur exécutif aux gouvernements bénéficiaires et aux directeurs de pays en cas de pertes après livraison à répétition. Il a été confirmé par ailleurs qu'en cas de perte le PAM cherchait à obtenir le remboursement chaque fois que possible. Certains membres ont toutefois souligné que le Secrétariat devait s'efforcer de comprendre les circonstances dans lesquelles ces pertes s'opéraient et prendre des mesures de renforcement des capacités si nécessaire.
56. Un représentant a demandé si le niveau de tolérance fixé à 2 pour cent pour les pertes après livraison n'était pas trop élevé et s'il ne conviendrait pas de l'abaisser à 1 pour cent. Quelques représentants ont instamment demandé au PAM de porter à l'attention des donateurs les cas dans lesquels des emballages renforcés étaient nécessaires.



57. Certains représentants ont soulevé la question du cas spécifique, encore à l'étude, des pertes après livraison au Bangladesh. Le Secrétariat a donné au Conseil l'assurance que le cas était pris très au sérieux par le PAM, par d'autres donateurs d'aide alimentaire et par le gouvernement bénéficiaire au plus haut niveau. Le Secrétariat a promis de tenir le Conseil au courant de tout fait nouveau qui pourrait survenir.
58. Le Conseil a rappelé que globalement les mesures prises par le PAM pour remédier au problème des pertes après livraison avaient donné d'excellents résultats. Il a néanmoins encouragé le Secrétariat à continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que les pertes soient encore réduites, à essayer d'obtenir des gouvernements ayant perdu des produits par négligence un remboursement en espèces et à utiliser davantage son système COMPAS.

## QUESTIONS DIVERSES

### Examen par OCHA du processus d'appels communs (2002/EB.A/14)

59. Au cours de sa première session de cette année, le Conseil a pris note d'un document d'information (WFP/EB.1/2002/INF/12) qui visait à attirer l'attention sur le problème de la mobilisation des ressources pour les articles non alimentaires dans les opérations humanitaires. Bien que le rapport porte sur la Corne de l'Afrique, il a été reconnu que le problème est commun à toutes les situations d'urgence et a des implications importantes pour le processus d'appels communs (CAP) des Nations Unies et pour la manière dont les donateurs y répondent. Afin d'obtenir des informations complémentaires, le Conseil a invité Ross Mountain, Coordonnateur adjoint des secours d'urgence et Directeur de l'OCHA à Genève, à fournir au Conseil des informations à jour sur le CAP.
60. M. Mountain s'est déclaré très satisfait d'avoir l'occasion de discuter des faits nouveaux concernant le CAP. Il a informé le Conseil que le CAP avait fait l'objet d'examen internes et externes en vue de renforcer les aspects touchant à la planification stratégique et à la coordination. Il a souligné un certain nombre de problèmes posés par le CAP, notamment la distribution inéquitable du financement entre les pays et le fait que l'aide alimentaire bénéficie de fonds disproportionnés par rapport aux programmes non alimentaires. Il a reconnu les efforts du PAM pour appeler l'attention sur le problème du financement insuffisant des articles non alimentaires. Il a noté en outre certaines des difficultés que rencontre la coordination humanitaire, notamment le nombre croissant d'acteurs humanitaires, l'effet de la couverture médiatique sur les niveaux de financement et la capacité d'intervenir assez rapidement dans les situations d'urgence. Pour finir, M. Mountain a informé le Conseil que les contributions au CAP ne représentaient plus que 30 pour cent de l'aide humanitaire totale, alors que la proportion était de 40 pour cent il y a 10 ans.
61. Il a ensuite été demandé au Royaume-Uni de donner un aperçu de l'étude du financement de l'aide humanitaire qui serait conduite par les donateurs au cours des deux prochaines années. L'étude comporterait trois parties: examen de l'évaluation des besoins dans la pratique, étude complète du financement de l'aide humanitaire et analyse du comportement des donateurs.
62. Le Conseil a accueilli avec satisfaction l'exposé de M. Mountain et de nombreux représentants ont réaffirmé leur engagement à l'égard du CAP. Certains représentants se sont inquiétés de l'écart des niveaux de financement entre pays et entre produits alimentaires et articles non alimentaires et se sont enquis du rôle qui incombait à l'OCHA





pour assurer un financement équilibré. Certains membres ont indiqué qu'il était important d'associer les ONG à l'établissement de la stratégie du CAP, tandis que d'autres se sont demandés dans quelle mesure le CAP avait cessé de représenter une simple compilation des projets des organisations.

63. En réponse aux inquiétudes exprimées par les membres du Conseil, M. Mountain a décrit les améliorations qui avaient été apportées au CAP dans les domaines de l'établissement des stratégies et de la coordination. Il a expliqué que le CAP, en tant qu'instrument de planification stratégique, était désormais une réalité dans de nombreux pays. Il a encouragé la poursuite du dialogue sur le problème des écarts de financement entre les pays et s'est félicité de ce que les donateurs prennent en mains l'examen du problème. Il a également noté le rôle important joué par les donateurs pour encourager les ONG à participer au CAP. Enfin, il a souligné le rôle joué par l'OCHA qui a instauré le dialogue entre les parties prenantes et appelé l'attention sur les importants écarts de financement relevés dans les opérations afin de mieux équilibrer les composantes alimentaires et non alimentaires.
64. Le Secrétariat a fait observer au Conseil que certains écarts entre les besoins en aide alimentaire par bénéficiaire résultaient du coût des opérations logistiques et du transport. Le Secrétariat a reconnu l'engagement de l'OCHA concernant l'amélioration du CAP et a noté que ce dernier était à l'origine des progrès réalisés au niveau de l'établissement des stratégies et de leur coordination.

#### **Note d'information sur l'alimentation scolaire (2002/EB.A/15)**

65. En présentant le document, le Secrétariat a fait rapport au Conseil sur sa récente participation à la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants. Une représentante, prenant la parole au nom de son groupe régional, a exprimé l'espoir que les gouvernements des pays en développement envisagent la possibilité de contribuer à la Campagne mondiale pour l'alimentation scolaire, à laquelle elle-même apporté son plein appui.

#### **Le PAM et le Sommet mondial de l'alimentation: cinq ans après (2002/EB.A/16)**

66. Le Conseil a pris note du document d'information dont l'objectif était de retracer la contribution du Secrétariat à ce Sommet et de décrire l'approche adoptée par le PAM pour atteindre les buts du Sommet mondial de l'alimentation.

#### **Le point sur le projet sur la gouvernance (2002/EB.A/17)**

67. Le Conseil a pris note des informations fournies par le Président du Groupe directeur informel sur la gouvernance, lequel a brièvement résumé l'historique du projet et rendu compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des outils de la gouvernance.

#### **Allocation-logement du Directeur exécutif (2002/EB.A/18)**

68. Conformément à sa décision 2001/EB.3/41 du 25 octobre 2001, le Conseil a passé en revue le niveau des indemnités auxquelles a droit le Directeur exécutif et a décidé que l'allocation-logement devrait correspondre en principe au remboursement du coût effectif de la location d'un logement approprié, actuellement fixé à 127 000 dollars par an, y compris frais annexes et services d'utilité publique.



69. En outre, le Conseil a décidé que ce coût serait indexé sur l'indice italien des prix de détail et revu par le Bureau et le Conseil à intervalles de cinq ans, à partir de la troisième session ordinaire du Conseil d'administration de 2006, eu égard aux loyers pratiqués sur le marché et aux indemnités versées aux chefs de secrétariat des autres institutions basées à Rome.

### **Réunion d'information sur les cas d'abus sexuels dont auraient été victimes des bénéficiaires de l'aide alimentaire en Afrique de l'Ouest (2002/EB.A/19)**

70. Le Conseil a pris note des informations communiquées par le Directeur exécutif et le Secrétariat sur les mesures prises par les Nations Unies et le Programme alimentaire mondial au sujet des abus sexuels dont auraient été victimes des bénéficiaires de l'aide alimentaire en Afrique de l'Ouest. Le Conseil a appuyé la politique de tolérance zéro appliquée par le PAM en cas d'exploitation sexuelle et autres abus de pouvoir perpétrés contre des bénéficiaires et a souhaité qu'un autre compte-rendu lui soit présenté sur la question à sa troisième session ordinaire de 2002.

